

exemptant le matériel de chauffage solaire de l'impôt foncier on obtient les chiffres suivants: chauffage solaire, \$7,960; mazout, \$6,600; électricité, \$11,280. Cette étude démontre que le chauffage solaire n'est pas encore concurrentiel par rapport au mazout. Il s'agit des chiffres pour 1977 et depuis lors le mazout et le gaz naturel ont encore augmenté. Néanmoins, le chauffage solaire est plus économique que l'électricité même si l'aide du gouvernement est minime.

Selon une autre étude effectuée par Middleton Associates—«Canada's Renewable Energy Sources: An Assessment of Potential»—le prix de revient sur toute une vie d'un système de chauffage et d'eau chaude fonctionnant sur le principe du stockage à court terme d'énergie solaire, serait de \$5,105 contre \$8,400 pour un système de chauffage et d'eau chaude à l'électricité. Il ne faut toutefois pas oublier que le soleil continue de briller et qu'une fois installé, un système de chauffage solaire ne coûte plus rien contrairement au système électrique qui coûte cher.

On peut faire d'autres comparaisons qui montrent bien les avantages de ce système. Aux États-Unis, il faut environ \$3,000 pour acheter et faire installer une pompe à chaleur mais ce modèle de pompe peut faire épargner \$375 par année sur une facture de chauffage de \$500. Vu que dans notre pays la température descend plus souvent au-dessous de -10°C, cette pompe n'est pas tout à fait aussi efficace ici qu'aux États-Unis. On peut résoudre le problème en plaçant au sous-sol ou à l'extérieur un petit réservoir d'eau bien isolé. En utilisant la chaleur de l'eau, cette pompe acquiert un rendement supérieur à ce que j'ai indiqué tout à l'heure.

Il est intéressant d'observer ce que fait le gouvernement américain. Le programme que propose le président Carter pour économiser l'énergie permettrait à tout citoyen qui se chauffe à l'énergie solaire de profiter d'un crédit d'impôt de \$2,000. Malgré son opposition au programme, la Chambre des représentants a recommandé que ce crédit soit porté à \$2,150. Le Sénat a estimé que cette allocation devrait s'appliquer non seulement aux habitations mais également aux immeubles commerciaux. Le gouvernement américain attache beaucoup d'importance à cette question. Ces stimulants fiscaux seront bientôt en vigueur. Il nous est également possible de le faire, et j'espère que dans son prochain budget, le ministre des Finances (M. Chrétien) en tiendra compte. Un tel programme serait beaucoup plus avantageux pour les Canadiens que des prêts hypothécaires plus généreux de la S.C.H.L. Nous avons beaucoup à accomplir dans ce domaine, et peut-être ferions-nous un pas dans la bonne voie en adoptant la motion du député.

● (1632)

Il est vrai que pour certaines fins, les ressources énergétiques renouvelables sont tout simplement . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'être très bref. J'espère ainsi que la Chambre adoptera cette motion avant la fin de l'heure. Comme l'a fait remarquer le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), du moment qu'on parle d'énergie sous toutes ses formes, n'importe quoi ou presque entre dans ce sujet. Toutefois, la motion dont nous sommes saisis cette après-midi a une portée très limitée. Elle réclame l'introduction d'une

### *Emploi de l'énergie solaire*

disposition en particulier, et j'espère qu'on jugera bon de l'approuver. Je m'en voudrais de prendre la parole à une occasion comme celle-ci sans féliciter le député de son opiniâtreté. Il a persisté à remettre sur le tapis la question de l'énergie solaire, et il a déjà réussi à faire voter des améliorations par la Chambre. Il revient à la charge aujourd'hui, et j'espère que la Chambre appuiera sa motion.

Je dois cependant le reprendre légèrement sur une chose qu'il a dite au début de son discours. Si j'ai bien entendu, il a dit que l'adoption de cette motion obligerait la Société centrale d'hypothèques et de logement à procéder à certains ajustements. Je voudrais faire remarquer qu'en adoptant la motion la Chambre fera simplement savoir qu'à son avis le gouvernement devrait imprimer ce genre d'orientation à la Société centrale d'hypothèques et de logement. C'est comme cela que ça se passe. Si la motion est adoptée—et j'espère qu'elle le sera à l'unanimité—alors, malheur au gouvernement qui se fiche de l'opinion ainsi exprimée par la Chambre.

Je félicite le député de sa persistance et j'espère qu'il obtiendra notre appui cet après-midi.

**M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur l'Orateur, le député de Davenport (M. Caccia) a laissé entendre que le gouvernement se demandait s'il ne conviendrait pas de demander à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'apporter les modifications qui s'imposent dans les règlements régissant sa politique de prêts pour encourager les constructeurs et les lotisseurs qui intègrent aux plans de leurs immeubles l'utilisation de l'énergie solaire passive et (ou) de systèmes employant l'énergie solaire pour le chauffage à l'air chaud et à l'eau chaude.

Cette suggestion du député mérite à mon avis d'être étudiée sérieusement car l'énergie solaire représente l'une de celles que nous devons utiliser pour dépendre de moins en moins des sources d'énergie irremplaçables. J'ai maintenant l'intention, monsieur l'Orateur, de communiquer à la Chambre certaines considérations d'ordre pratique qui touchent à l'établissement d'une politique dans ce domaine pour ensuite faire connaître la position actuelle du gouvernement sur cette question.

Premièrement, afin de permettre aux députés de mieux comprendre ce sujet, établissons une distinction entre le chauffage solaire actif et le chauffage solaire passif. Dans le premier cas, cela comporte l'interception de l'énergie au moyen de panneaux solaires, l'emmagasinage thermique, l'apport d'énergie électrique pour actionner des pompes, des ventilateurs, et autres dispositifs, des réseaux de distribution, et le reste. Le chauffage solaire passif est défini comme un supplément au chauffage traditionnel grâce à des pans vitrés qui permettent à la chaleur solaire de pénétrer et de chauffer directement l'intérieur.

J'établis cette distinction, monsieur l'Orateur, entre le chauffage solaire actif et passif, pour bien souligner que l'on peut utiliser l'énergie solaire d'une façon passive en ajoutant tout simplement plus de surface vitrée et que l'on peut aussi avoir recours à des installations plus complexes pour capter l'énergie solaire.

J'admets que le chauffage solaire passif ne peut remplacer un système de chauffage traditionnel et répondre à tous les besoins. Il n'y a pas d'emmagasinage de chaleur dans un système passif, et par les jours sans soleil, on en tire peu